

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **15 mars 2021**, à 19 h 00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #3 - Samuel Boudreault
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Breton

Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 11 mars 2021 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, monsieur Richard Breton souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h40.

2698-03-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Scrutin pour combler le poste de maire selon l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

3.2 - Changement au registre des personnes mandatées à signer les ordres de paiements et autres effets de la municipalité

3.3 - Publication d'une offre publique sur SEAO / Quartier résidentiel

4 - VARIA

4.1 - Remerciement Madame Nicole Viel Noonan

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseiller Monsieur Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 mars 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Scrutin pour combler le poste de maire selon l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

CONSIDERANT que la présidente d'élection a procédé à la mise en candidature du 8 au 15 mars 2021 et que, durant cette période deux candidatures ont été reçues, soit celles de conseillers M. Samuel Boudreault et M. Simon Therrien.

CONSIDERANT que les conseillers ont fait parvenir leur vote secret à la présidente d'élection dans l'urne l'électoral à la séance tenante.

CONSIDERANT que la présidente d'élection a procédé à l'ouverture des bulletins de vote secrets séance tenante

La présidente proclame M. Samuel Boudreault élu au poste de maire, ce dernier ayant reçu le plus de nombre de votes. Il y a eu 4 votes pour M. Samuel Boudreault et 2 votes pour M. Simon Therrien.

M. Samuel Boudreault annonce sa démission au poste de conseiller numéro 3.

2699-03-2021

3.2 - Changement au registre des personnes mandatées à signer les ordres de paiements et autres effets de la municipalité

Proposé par Keven Demers, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

Que l'on désigne Monsieur Samuel Boudreault, maire, à titre de personne autorisée à signer les ordres de paiement et autres effets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2700-03-2021

3.3 - Publication d'une offre publique sur SEAO / Quartier résidentiel

Attendu que la Municipalité à l'intention de procéder à un appel d'offre public afin d'obtenir des soumissions relatives au développement du quartier résidentiel;

Attendu que la Municipalité doit procéder à un appel d'offres de soumission public par l'entremise du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) afin de se conformer à la loi sur le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

Proposé par France Germain, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'autoriser la diffusion de l'appel d'offre public relatif au développement du quartier résidentiel sur Internet dans le « Système Électronique d'Appels d'Offres » (SEAO) et sa diffusion dans l'hebdomadaire régional Beauce Média ou le Peuple de Lotbinière au coût de 400.00\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - VARIA

4.1 - Remerciement Madame Nicole Viel Noonan

Le conseil municipal désire remercier Madame Nicole Viel Noonan, à titre de maire pour son dévouement envers la municipalité pour toutes ses années.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire du **15 mars 2021** est fermée à 19h49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Richard Breton, maire suppléant

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 15 mars 2021.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière